

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs TTC pour l'année universitaire 2026 applicables au sein de Telecom sont fixés conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la composante et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 5 février 2026



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

17 FEV. 2026

Annexe 1

Tarifs 2026

	2026	2025
Perte clé	210	210
Perte carte étudiant	10	10
Perte antivol vélo	120	120
Forum Lorrain du Numérique	970	970
Personne supplémentaire	50	50
Votés par le CA de l'UL		
Inscription Concours	30	30
Boursier	15	15
Admis sur Titre	15	15

	2026	2025
Projet Industriel	2500	2500
Tarif avantage (si difficulté notamment concernant	2000	2000
Tarif privilège	1250	1250
Tarif découverte (startup)	1000	1000
Vendredi de l'entreprise	2500	2500
Tarif avantage (partenaire qui verse de la TA)	1500	1500

Vote : Les tarifs 2026 sont votés à l'unanimité



TELECOM Nancy, 193 avenue Paul Muller - 546020 Villers-lès-Nancy - France

Tél. : +33 (0)3 72 74 59 00 - contact@telecomnancy.eu - www.telecomnancy.eu